



COMMUNIQUE DE PRESSE

Présentation de la 18^{ème} édition du rapport annuel sur la supervision bancaire Exercice 2021

Casablanca, le 25 juillet 2022

Dans la 18^{ème} édition de son rapport annuel sur la supervision bancaire au titre de l'exercice 2021, Bank Al-Maghrib dresse le bilan de ses activités dans ce domaine. Au cours de cette 2^{ème} année de pandémie, les progrès en matière de vaccination et le maintien des stimulus budgétaire et monétaire déployés depuis le déclenchement de la crise sanitaire, conjugués aux bons résultats de la campagne agricole, ont favorisé un rebond de l'économie marocaine.

Le secteur bancaire s'est montré résilient et a assuré le financement des agents économiques notamment à la faveur des mesures d'appui public sous forme de prêts garantis par l'Etat. La croissance du crédit bancaire au secteur non financier s'est établie à 3%, tirée par le financement des besoins de trésorerie des entreprises. Au terme de cette année, la progression des créances en souffrance s'est quelque peu atténuée, ramenant le taux de sinistralité à 8,5%. Parallèlement, le ratio de solvabilité moyen des banques s'est établi à 15,8% pour un minimum réglementaire de 12% et leur résultat net cumulé s'est redressé de 76,4%.

Le compartiment des banques participatives, bien qu'encore jeune, a lui aussi fait preuve de résilience au plan de son activité, de ses résultats et de la qualité de ses actifs. Cet écosystème devrait connaître une nouvelle impulsion grâce au lancement des produits d'assurance Takaful.

Dans ce contexte, Bank Al-Maghrib a été amenée à lever certaines des mesures temporaires de soutien prudentiel qu'elle avait décidées au déclenchement de la crise du Covid-19. En matière de distribution de dividendes, elle a demandé aux banques de faire preuve de prudence et de solliciter l'accord préalable de Bank Al-Maghrib avant toute opération de distribution.

Par ailleurs, le suivi des risques s'est focalisé sur les sujets prioritaires dans le contexte de la crise en accordant une attention particulière au suivi du sort des crédits ayant bénéficié de moratoires, au déploiement des programmes de prêts liés au Covid-19 et garantis par l'Etat ainsi qu'à l'évolution des créances en défaut de paiement et à leur provisionnement.

Au plan de la régulation, Bank Al-Maghrib a adopté des réformes qui s'inscrivent dans le cadre de la poursuite de la transposition des normes de Bâle III. L'institution a aussi œuvré au renforcement du cadre réglementaire et opérationnel visant à répondre aux domaines cibles d'intervention mis au-devant de la scène par la crise Covid-19, notamment en lien avec la protection de la clientèle, la digitalisation et le changement climatique.

Dans le domaine de l'intégrité financière, Bank Al-Maghrib s'est mobilisée au sein des instances de coordination nationales pour accélérer la mise en œuvre du plan d'action du Maroc visant à se conformer à l'ensemble des exigences du Groupe d'Action Financière (GAFI).

Aussi, un ensemble d'initiatives ont été prises pour renforcer la relation banques-clients et l'accessibilité des informations sur le coût des services bancaires. Bank Al-Maghrib a également intensifié les actions de vulgarisation à l'attention du grand public, à travers la diffusion de guides et de capsules pédagogiques portant notamment sur la mobilité bancaire, la délivrance des mainlevées sur les garanties et le traitement des réclamations de la clientèle des établissements de crédit.